

Introduction

Les études les plus récentes de l'OCDE¹ estiment à près de 10 millions le nombre de migrants originaires des pays des rives Sud et Est de la Méditerranée installés à l'étranger.

Ces diasporas sont de plus en plus diversifiées et qualifiées et leurs contributions au développement sont multiformes : transferts de devises, de savoir-faire et de technologies, animation de réseaux transnationaux (professionnels et scientifiques), contribution au développement local, au développement des écosystèmes de l'innovation...

Les diasporas économiques² jouent en effet un rôle double : pragmatiques et proactives, elles œuvrent depuis longtemps, et souvent dans l'ombre, au développement économique de leurs « deux » pays (pays de résidence et pays d'origine), réinventant des ponts et des méthodes pour créer de la valeur, et, par extension, des valeurs partagées.

Dans les pays du Sud, elles endossent naturellement le rôle d'ambassadeur de leurs pays de résidence, de leur savoir-faire et de leurs représentations, et accélèrent ainsi efficacement la coopération entre les deux rives méditerranéennes.

Ces diasporas économiques, constituées de cadres dirigeants, entrepreneurs, investisseurs, scientifiques et relais d'opinions sont d'autre part des contributeurs nets aux flux économiques (investissements, partenariats stratégiques, relais d'opportunités, facilitateurs d'affaires, etc.) qui régissent les relations entre pays de résidence et d'origine. Elles portent des actions concrètes, et mesurables qui participent, si tant est que l'on arrive à les identifier et les mobiliser, à la structuration d'un dialogue constructif et équilibré pour la coopération en Méditerranée.

Grace à plusieurs travaux d'études sur les diasporas et leurs réseaux, et en mettant en œuvre depuis 10 ans des projets de coopération économique dans la région aux côtés des pouvoirs publics, des organisations de soutien au secteur privé, des entrepreneurs et des investisseurs, ANIMA a acquis une expertise reconnue en matière d'ingénierie de développement économique au sein de l'espace Méditerranéen.

Cette coopération économique s'effectue aussi par la promotion de la participation des talents des diasporas au développement économique et par leur accompagnement, en les valorisant en tant qu'accélérateurs de compétitivité pour la région.

Si les décideurs politiques s'accordent depuis plusieurs années à considérer la migration comme un phénomène global et promeuvent de nouvelles initiatives de développement construites autour de la question centrale de la mobilité, un certain nombre de contraintes empêche toujours les diasporas d'atteindre leur plein potentiel de développement pour la région.

Ces barrières résident pour beaucoup dans le déficit de coordination des initiatives entreprises et le cloisonnement des acteurs engagés pour la mobilisation des diasporas, affaiblissant d'autant l'efficacité des moyens déployés. Des cadres plus adaptés à l'engagement de ces acteurs et à leurs particularismes doivent donc être adoptés, et de nouveaux dispositifs –notamment financiers- créés.

ANIMA propose à travers ce Livre Blanc des mesures concrètes à mettre en œuvre pour lever les freins à l'investissement des diasporas économiques de Méditerranée et faciliter leur engagement au sein des différents canaux existants ou qui restent à développer.

Ces mesures sont regroupées en 6 points détaillés ci-après qui se veulent constituer la base d'un cadre transversal aux questions de mobilité, d'attractivité économique et de coopération, devant être adopté par les décideurs politiques et les acteurs du développement économique des territoires de Méditerranée.

¹ OCDE (2012), *Resserrer les liens avec les Diasporas : Panorama des compétences des migrants*, Edition OCDE.

² Par "Diasporas économiques", ANIMA entend tout expatrié ou personne issue de l'immigration, qu'il soit organisé en réseau ou non, qui possède un capital économique conséquent (en fonds propres, en capacité d'entreprendre, en force d'innovation, en connaissance ou compétence économique transférable) acquis dans un ou plusieurs pays de résidence.

1. Créer dans chaque pays une structure de coordination et de médiation

Créer dans chaque pays "d'origine" de la diaspora **une structure de coordination et de médiation** qui puisse devenir l'interlocuteur unique des investisseurs de la diaspora. Cette structure aura pour mission :

- **D'assurer une meilleure coordination** et efficacité des dispositifs d'accompagnement de l'investissement de la Diaspora ;
- **D'identifier les talents** installés à l'étranger, créer auprès d'eux un lien avec le pays d'origine et recueillir les besoins des deux parties ;
- **D'informer sur les opportunités** d'affaires et de financement qui existent dans le pays ;
- **De faciliter l'implantation des projets**, en mettant à disposition les ressources et services d'accompagnement adaptés à la diaspora ;
- De jouer le **rôle de facilitateur** entre entreprises du pays d'origine et la diaspora ;
- **De lever les entraves** juridiques, fiscales, foncières et/ou réglementaires en centralisant les informations concernant les membres de la diaspora à la façon d'un guichet unique.
- **De contribuer à renforcer l'expertise technique et financière** des structures d'accompagnement des entrepreneurs et investisseurs de la diaspora (agence d'investissement, chambres de commerce, fédérations d'entreprises, etc)

Afin d'assurer l'efficacité de son mandat, cette structure de coordination des acteurs et des initiatives devrait être dotée d'une plateforme en ligne constituant l'outil principal en matière de gestion de la relation entre le pays, ses acteurs et la diaspora. Cette plateforme cumulerait les fonctions suivantes :

- **Rassembler au sein d'un espace d'information et de dialogue les talents** considérés comme des "amis du pays d'origine" indépendamment du lien avec celui-ci : famille, culture, affaires, etc. La diaspora pourrait alors ici revêtir sa dimension la plus large.
- **Permettre aux talents d'interagir** entre eux, d'exprimer leurs besoins et retours d'expériences, de renseigner leur profile, d'assurer la diffusion d'informations sur les pays d'origine, y compris sur la culture et les valeurs du pays, de fournir des informations sur les marchés de ces pays et de promouvoir des *success stories*.
- **Promouvoir des opportunités d'affaires concrètes** auprès des communautés d'affaire de la diaspora et faciliter la diffusion d'informations économiques clés sur les pays concernés
- **Assurer la visibilité des acteurs** de la coordination et promouvoir hors des frontières du pays d'origine les initiatives ciblant la diaspora ainsi que les services d'accompagnement développés pour leurs projets.

Les pouvoirs publics et le secteur privé seraient associés pour la mobilisation et la gestion de la communauté créée. En fonction du contexte du pays, les pouvoirs publics ou des acteurs du secteur privé prendraient l'initiative du développement de cette plateforme.

La fonction principale des pouvoirs publics serait de **développer les axes stratégiques** permettant d'orienter la mobilisation des talents (secteurs à développer en priorité, types de projets à prioriser) et de mobiliser les réseaux diplomatiques au service de la mobilisation et de l'animation de la communauté à l'étranger.

Il est en outre essentiel de **promouvoir une offre de services** au niveau national qui mobiliserait ces talents expatriés et leur proposerait une gamme de services d'accompagnement tout au long de leur parcours d'investissement.

Les membres de la diaspora seraient **associés au montage de cette offre**, à son marketing et à l'élaboration des messages qui viseront à mobiliser ces talents.

2. Mettre en œuvre des cadre légaux plus adaptés dans les pays d'origine

Si la corruption, l'accès difficile au financement pour les entrepreneurs, les faiblesses infrastructurelles ou les lourdeurs administratives restent des challenges à relever pour libérer le plein potentiel d'action des diasporas, il convient également de travailler à la mise sur pied de **cadres juridiques adaptés** tenant compte des difficultés liées aux questions de double statut des membres des diasporas économiques.

Il ne s'agit pas de créer un régime d'exception pour les investisseurs de la diaspora qui entrainerait des distorsions avec le tissu entrepreneurial local, mais de soutenir les nouvelles initiatives des diasporas en tenant compte de la spécificité de leurs pratiques et de leur double statut, dans les pays de résidence et d'origine. Lever une partie des obstacles auxquels ils se trouvent confrontés améliorerait de plus le climat des affaires pour l'ensemble des entrepreneurs.

Il convient donc de donner la priorité aux dispositifs législatifs facilitant :

- **La circulation des compétences** en Méditerranée, notamment pour les étudiants, les chercheurs et globalement tous les acteurs à même d'accélérer le transfert de compétences et de technologies ; Développer des dispositifs de « mobilité-business » pour les diasporas économiques (appui à des voyages d'étude, participation à des évènements d'affaires...)
- **L'accès à la propriété et au foncier**, qui constitue une véritable entrave à l'investissement des diasporas, notamment des nouvelles générations ;
- **La portabilité des droits sociaux** des binationaux, en promouvant les accords bilatéraux des organismes en charge des questions de retraite notamment, et en développant des passerelles pour les équivalences de carrière.
- **Les accords prévoyant de supprimer les cas de double imposition** dans les pays les pratiquant encore, et favoriser ainsi le développement d'activité économique dans les pays de résidence et d'origine en étant imposable que sur l'un des deux territoires ;
- **La baisse des taxes** sur les transferts des migrants, qui encouragent à emprunter des canaux peu propices à l'investissement productif.

Ces mesures doivent être simples et pragmatiques. Pour envisager leur mise en œuvre, il convient de discuter la création du nouveau cadre qu'elles pourraient constituer **au sein des agendas des réunions ministérielles** de l'Union pour la Méditerranée et de l'Union européenne, dans les déclarations de l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée et dans l'agenda des parlements nationaux des pays de la Méditerranée.

3. Créer un Fonds Diaspora

Créer un Fonds Diaspora abondé notamment par les banques publiques d'investissement, qui agirait en co-investissement avec les acteurs financiers partenaires : banques, fonds de capital-risque, réseaux de *business angels*, acteurs du financement participatif...

Ce fonds Diaspora serait doté d'un comité d'engagement mixte - financiers, chefs d'entreprises des diasporas, structures d'accompagnement de projets.

Afin de coupler les capacités d'investissement, notamment de la Diaspora, aux écosystèmes innovants de la région Méditerranée, et agréger leurs efforts pour mobiliser les banques de développement et les grands opérateurs privés, le fonds Diaspora interviendrait de préférence en co-investissement.

4. Encourager les banques et les institutions financières à adapter leurs instruments à la diaspora

Pour compléter le Fonds Diaspora, d'autres produits financiers associant la diaspora peuvent être développés et constituer des alternatives et des solutions de financement innovantes répondant aux enjeux de développement social et économique en Méditerranée. Parmi celles-ci :

- Les "Diaspora bonds" ou instruments équivalents construits sur le modèle d'émissions obligataires par la diaspora, permettant d'orienter l'épargne de celle-ci vers des projets de développement dans les pays d'origine.
- Le financement participatif, ou crowdfunding, qui particulièrement bien adapté à la diaspora, propose à l'air du digital, des outils en conformité avec les pratiques des membres de la diaspora, et qui correspondent à leurs aspirations d'engagement citoyen. Promouvoir les plateformes de crowdfunding auprès de la diaspora permettrait ainsi de renforcer l'accès au financement des projets de développement local et des projets entrepreneuriaux en phase d'amorçage de la région, tout en bénéficiant du potentiel de développement des diasporas qui soutiendraient depuis leur pays de résidence les projets de leur choix.
- Les plateformes ou autres outils utilisant le financement participatif appliqué à des dispositifs d'investissement par prêts ou par le capital-investissement. Faciliter le développement de ces plateformes d'investissements participatif et assurer leur promotion auprès de la diaspora permettrait le financement de projets nécessitant des financements plus importants.
- Des instruments de garantie permettant de sécuriser les investissements des diasporas économiques.

Il convient en outre de souligner l'importance d'impliquer des tiers de confiance de la diaspora dans le montage de tels instruments de promotion des investissements afin de sélectionner les projets, protéger les investissements (ceux de la diaspora et les autres) et assurer la bonne mise en œuvre des projets financés.

5. Créer un réseau ou une plateforme collaborative des Diasporas méditerranéennes

Créer un réseau ou une plateforme collaborative qui rassemblerait les associations, les réseaux et les talents des diasporas de Méditerranée. Cette plateforme permettrait l'échange d'expériences entre associations et réseaux, la valorisation des *succes stories* des diasporas, et favoriserait le montage de projet de coopération économique entre ces acteurs.

Cette plateforme serait identifiée comme espace de dialogue privilégié et comme point de référence pour l'ensemble des acteurs intéressés dans la mobilisation et le développement des diasporas en Méditerranée.

Une telle plate-forme pourrait produire de l'expertise sur l'engagement économique des diasporas et ainsi être l'interlocuteur unique, au niveau régional, pour les entreprises et organisations de soutien au secteur privé, les gouvernements et décideurs politiques, les agences de développement nationales et les organisations internationales présentes dans la région, les organisations de la société civile et le monde académique.

En outre, cette plateforme collaborative des diasporas méditerranéennes devrait pouvoir appuyer (sur demande des acteurs nationaux) la mise en œuvre des structures de coordination au niveau national (point 1 du Livre Blanc) et apporter son concours au développement d'une offre concertée de services à destination des talents de la diaspora développée par les acteurs nationaux.

Une conférence annuelle des initiatives ciblant les talents des diasporas de Méditerranée, pourrait également être organisée sous l'égide de l'Union pour la Méditerranée afin d'assurer une meilleure coordination entre les dispositifs nationaux et permettre d'identifier les freins à lever pour faciliter l'investissement et les expériences entrepreneuriales circulaires, à porter à la connaissance des décideurs politiques de la région.

6. Encourager les projets de développement ad' hoc impliquant la diaspora

Les talents de haut niveau de la diaspora pouvant être des acteurs du changement et d'accélération pour le développement des économies des pays de la Méditerranée, il convient d'encourager et de soutenir **des projets ad' hoc impliquant un soutien des pouvoirs publics à ces talents de haut niveau souhaitant mettre à disposition** leur savoir-faire et leurs réseaux. En adéquation avec les besoins locaux et les stratégies nationales de développement local, de marché et d'emploi, la priorité de ce soutien pourrait bénéficier aux secteurs suivants:

- La recherche, particulièrement dans le secteur de la santé
- Les infrastructures
- La mise à niveau du monde académique
- Le développement des écosystèmes de soutien à l'entrepreneuriat et aux affaires

Dans ce dernier secteur, soutenir des projets favorisant le transfert de compétences et le renforcement des capacités par la diaspora –déjà largement expérimenté dans d'autres champs- pourrait bénéficier à toute une génération désireuse d'acquérir des compétences managériales et entrepreneuriales souvent absentes des cursus de formation locaux, bénéficier d'expériences internationales, et sous-tendre les relations entre écosystèmes entrepreneuriaux. Ceci permettrait notamment de :

- Faire émerger de jeunes entrepreneurs prometteurs dans les pays du sud, formés aux méthodes des pays de résidence de la diaspora ;
- Renforcer la capacité des entreprises du sud à s'internationaliser et donc à se pérenniser ;
- Renforcer le dialogue « peer-to-peer » entre talents des diasporas et acteurs économiques des pays du sud ;
- Faire la promotion d'opportunités d'affaires présentes dans le pays de résidence de la diaspora et inversement, susciter des IDE en provenance du sud ;

Ces projets ad' hoc et le soutien déployé pour leur bonne exécution devraient s'inscrire en conformité avec les « stratégies Diaspora » développées dans les pays d'origine et mises en œuvre par les structures de coordination (*point 1 du Livre Blanc*), et en cohérence avec les nouvelles dispositions d'ordre légal à développer (*point 2 du Livre Blanc*) favorisant la circulation des compétences des membres de la diaspora et visant à lever les obstacles dus au double statut des membres de la diaspora.

ANIMA Investment Network est une plateforme de coopération pour le développement économique en Méditerranée. Le réseau regroupe 75 agences gouvernementales et réseaux d'affaires, de financement et d'innovation dans 22 pays d'Europe et de Méditerranée.



Le travail mené par le réseau ANIMA depuis 2006 a débouché sur un plan d'action issue de l'étude *MedDiaspora* (2010), préfigurant le projet MedGeneration (2013 – 2016), qui vise à accélérer la mobilisation des diasporas économiques pour le développement des pays méditerranéens. Pour y parvenir une coopération euro-méditerranéenne a accompagné le Liban, la Jordanie et la Palestine dans l'établissement d'un cadre facilitant la mobilisation des diasporas, ouvrant des canaux d'engagement sur tous les plans : législatifs, commerciaux, financiers.

En lien avec son action pour la promotion des territoires et pour des investissements à impact local, ANIMA contribue également au développement d'écosystèmes locaux en soutenant la création d'emploi et d'activité mais également la circulation des compétences au Maghreb en impliquant les diasporas dans le cadre du projet DIAMED (2013 – 2016).

Se basant sur ses travaux d'étude et son expérience, notamment à travers le projet MedGeneration, l'approche développée par ANIMA en terme de mobilisation des diasporas pourrait être qualifiée de « qualitative » et de pragmatique. Elle se base sur l'identification de compétences individuelles de "talents", et de leur mise en relation avec des acteurs, des besoins ou des opportunités ciblées. Cette approche très personnalisée de la mobilisation des diasporas implique de travailler avec l'ensemble des parties prenantes du développement des territoires et tend à aller à l'encontre d'une approche "verticale". L'expertise thématique développée en une décennie par ANIMA et ses partenaires a aujourd'hui vocation à être adoptée à plus grande échelle et mise en œuvre dans les territoires de l'espace Euro-Méditerranéen, afin de mobiliser davantage et plus efficacement les diasporas économiques de la région autour des défis économiques d'aujourd'hui.

www.anima.coop